

**Compte-Rendu de la réunion du Comité Syndical
du Syndicat Mixte des Bassins Versants Saône, Vienne et Scie
du 3 mars 2020, à 18h00, à la Salle des fêtes de Lammerville**

L'an deux mille vingt, le 3 mars à 18h00, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de LAMMERVILLE, sous la Présidence de Monsieur Jacques THÉLU, Président.

Présents : CC TERROIR DE CAUX : Madame BUISSON Sandrine- Messieurs BLOC JF - BUREAUX O - CHEVALIER D. - COQUATRIX M. – DEPREAUX A. – FAICT J - FAUVEL D - HAVARD R. – HERICHER F. - LE VERDIER G - LEFORESTIER N ROGER F. – WEMAERE P. CLET C. – DARGENT W. –CA DIEPPE MARITIME : Mesdames PAUL D. - PIMONT A. Messieurs BAZILLE B. – LECLERC D. – BOITTOUT JP.
CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE YERVILLE : COLLARD D.
DELEGUES COMMUNAUX : Messieurs LECLERCQ H- COHU J.- SAUNIER E.

Excusés: CC TERROIR DE CAUX : Madame DAS B. Messieurs BOUQUET M. – HELUIN P. - GILLE P - LEDRAIT D. - LEFEBVRE S. – QUESNAY D. –Mme HENNEBERT
CA DIEPPE MARITIME : Monsieur MORALES D- LEVASSEUR M_
DELEGUES COMMUNAUX : DURAND M - PIEDNOEL M.

Absents : CC TERROIR DE CAUX : Madame CAHARD C. - Messieurs. CORNIERE JL - LEGOUBEY G. – PAUMIER G.
CA DIEPPE MARITIME : Monsieur LEFRANCOIS B. – INTERCAUX VEXIN : Monsieur LEFEBVRE A
CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE YERVILLE : LACHEVRES D
DELEGUES COMMUNAUX : Messieurs VIGREUX G.- BAILLARD J. - CHAUVET JP - POULAIN M - VANHOUTTE G –Mrs les maires de HUGLEVILLE EN CAUX- SAINT MARTIN AUX ARBRES-

Nombre de membres en exercice : 80

Date de convocation : 21 février 2020
exercice

Nombres de membres présents : 48

Formant la majorité des membres en

Nombre de membres en exercice Collège GEMAPI : 35

Nombre de membres en exercice Collège HORS GEMAPI : 45

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres présents : 25

Monsieur THELU, Président du SMBV SVS, remercie les membres présents.

Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour est :

- **L'approbation du dernier compte rendu**
- **Le contrat territorial Eau et Climat**
- **Le compte administratif 2019**
- **Le budget 2020**

Monsieur le Président commence par demander l'approbation du compte rendu de la réunion précédente. Aucun des membres présents n'a d'observations à faire. Il est donc adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président laisse la parole à M. TOPIN pour présenter le contrat de territoire Eau et Climat.

I) Le Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC)

M. TOPIN rappelle que ce contrat s'inscrit dans le cadre du 11e programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et s'étend sur la période 2019 – 2024. Ce programme a pour objectif d'intégrer dans les politiques territoriales la notion de changement climatique et ses conséquences. Les actions inscrites au contrat devront toutes être engagées avant le 31 décembre 2024. M. TOPIN souligne « qu'engagées » ne signifie pas « terminées » : il sera possible de les finaliser après cette date. M. TOPIN ajoute que 40% du montant financier doit être réalisé avant la fin de l'année 2022 sinon le contrat sera résilié par l'AESN (sauf en cas d'accord entre toutes les parties d'extraire une action du contrat si elle n'est pas jugée réalisable dans les temps impartis). L'AESN s'engage à traiter en priorité les dossiers inscrits au contrat et d'accorder des subventions à hauteur de 90%, notamment sur les actions en lien avec le Rétablissement de la Continuité Écologique (RCE) et le changement climatique. Une aide à l'animation sera également attribuée au SMBV SVS. Le SMBV SVS quant à lui s'engage à réaliser les actions inscrites au contrat et également à assurer l'animation et la coordination de celui-ci.

Le planning :

Le SMBV SVS travaille depuis le mois de novembre sur la rédaction du contrat et à l'élaboration des tableaux d'actions. La version définitive du contrat devra être déposée auprès de l'AESN au plus tard le 30 avril. Un passage en commission des aides est prévu le 25 juin. Puis à partir de septembre, il y aura une signature officielle des différents maîtres d'ouvrages.

Les signataires du CTEC avec l'AESN :

- Le SMBV SVS
- L'ASA de la Scie (concernant des actions relatives à la RCE)
- La Communauté de Communes Terroir de Caux (notamment sur la protection de la ressource en eaux)
- Le SIAEPA Auffay Tôtes (leurs compétences devraient être récupérés par la CC Terroir de Caux).
- Le Conservatoire du Littoral et le Syndicat Mixte du Littoral Normand (interviennent dans le projet de la basse vallée de la Saône.)

La couverture du territoire :

M. TOPIN explique que sur la carte (***voir powerpoint joint au compte rendu***), le vert correspond au territoire de la CC Terroir de Caux et le noir à celui du SMBV SVS. Les points rouges représentent les actions portées par le SMBV SVS. Elles sont majoritairement centrées sur le tiers aval de la Saône et l'aval de la Vienne

M. TOPIN ajoute qu'il y a également des actions menées sur la Scie notamment avec le PAPI Scie qui sera signé en 2020 et opérationnel en 2021.

Les 5 enjeux retenus dans le CTEC :

- L'adaptation du littoral au changement climatique
- La RCE et la GEMA
- La protection de la ressource en eaux
- La sensibilisation « Eau et Climat » (politique d'animation, d'information, et de communication autour de ces thématiques)
- Qualité des eaux littorales et la protection des eaux de baignade (il faut s'assurer de la bonne qualité des eaux des fleuves côtiers car leur pollution a un impact les eaux de baignade)

Actions portées par le SMBV SVS :

→ **Programme d'actions Enjeu 1 « Embouchures des fleuves et Littoral » :**

- **Reconnexion de la Saône à la Mer**

Objectif : Suppression de la buse estuarienne

- Maîtrise d'œuvre
- Dossiers d'Autorisation Environnementale
- Travaux en 2023 – 2024

- **Reconnexion de la Scie à la Mer**

Objectif : Caractériser l'impact de la suppression du clapet

- Étude d'impact hydraulique et écologique

M. TOPIN explique que cette étude déterminera s'il est nécessaire ou non de faire travaux sur les systèmes mécaniques du clapet et de la vanne. En effet, ces systèmes sont totalement corrodés et doivent être remis en état. Or, le coût des travaux est estimé à plus de 60 000€. La question se pose donc de l'intérêt de garder ces systèmes.

→ **Programme d'actions Enjeu 2 « Gestion des milieux aquatiques » :**

- **Restaurer la continuité écologique (RCE)**

Objectif : restauration totale de la continuité écologique du tiers aval de la Saône et de la Vienne

- Maîtrise d'œuvre
- Travaux sur 7 ouvrages non franchissables

M. TOPIN souligne que la RCE est une priorité, notamment car de nombreux poissons migrateurs empruntent les fleuves de notre territoire.

- **Restaurer les zones humides**

Objectif : reconnexion entre le lit mineur et le lit majeur et Rétablissement des Zones Naturelles d'Expansion des Crues

- Travaux Basse Vallée de la Scie (des merlons sont à retirer)
- Travaux du Marais d'Eglemesnil

- **Actualisation des Plans de Gestion des cours d'eau**

Objectif : Réaliser les Plans de Gestion sur les cours d'eau

M. TOPIN souligne qu'il s'agit d'une obligation réglementaire. Sans plan de gestion, il n'y aura pas de financement de la part de l'AESN. Celui sur la Vienne va être engagé dès accord des subventions.

→ **Programme d'actions Enjeu 4 « Sensibilisation Eau et Climat » :**

- **Sensibilisation et communication auprès du grand public et des élus**

Objectif : Renforcer l'information et l'animation sur la préservation des milieux aquatiques et l'adaptation au changement climatique

- Actions pédagogiques
- Journées d'information

M. TOPIN explique que ces actions seront ponctuelles et locales. Le SMBV SVS pourra par exemple s'inspirer des animations grand public qui ont eu lieu à l'occasion des 20 ans du Syndicat.

Enveloppe de ces enjeux

M. TOPIN précise que ces chiffres sont provisoires car la CC Terroir de Caux n'a pas encore arrêté ses actions sur l'enjeu 3 et sur l'enjeu 5. Par conséquent nous n'avons pas encore de chiffrage définitif. Le contrat s'élève donc pour le moment à plus de 12 000 000€ HT.

M. LEFORESTIER demande pourquoi nous ne pouvons pas du tout avoir d'estimation concernant l'enjeu 3 « protection de la ressource en eau souterraine ». M. TOPIN répond que cet enjeu, ainsi que l'enjeu 5, concernent la CC Terroir de Caux. Le montage financier de ces enjeux ne relève pas du SMBV SVS et il est difficilement possible de faire des estimations tant que la CC Terroir de Caux n'a pas arrêté la nature de ses actions.

L'enveloppe des travaux concernant les actions du SMBV SVS est de 5 941 000€ HT. L'AESN financerait 5 243 000€ ce qui ferait un reste à charge pour le SMBV SVS de 698 000€ HT.

M. BLOC demande ce que représentent les 5 941 000€. M. TOPIN répond qu'il s'agit du montant total de la maîtrise d'ouvrage du SMBV SVS. M. TOPIN précise que les montants des enjeux 1 et 2 tiennent compte des actions attribuées à l'ASA de la Scie. Les enjeux 1 et 4 relèvent exclusivement du SMBV SVS, tandis que les enjeux 3 et 5 concernent uniquement la CC Terroir de Caux.

Un élu demande pourquoi il n'y a pas de travaux d'aménagement prévus en amont des 3 fleuves. M. TOPIN répond que l'AESN ne finance pas les ouvrages de ralentissement dynamique des crues dans le cadre de ce CTEC et le SMBV SVS doit s'adapter. L'élu trouve que les actions inscrites au CTEC s'éloignent du domaine de compétence du SMBV SVS. Monsieur le Président rappelle que les actions du SMBV SVS portent sur l'ensemble des bassins versants et pas seulement sur la partie amont et ajoute que signer ce contrat n'empêche pas de faire d'autres actions en dehors celui-ci, dans la mesure du possible. L'élu rétorque que sans subventions, aucune action ne pourra être menée ailleurs. Monsieur le Président répond qu'il sera peut-être possible de les financer avec des fonds propres. Un autre élu ne comprend pas pourquoi l'AESN ne finance pas la construction d'ouvrages. Monsieur le Président répond qu'aujourd'hui l'AESN souhaite mettre l'accent sur le changement climatique et le littoral et donc ne finance que des actions correspondant à ces deux thématiques. M. TOPIN rappelle que le SMBV SVS est maintenant une structure gemapienne, c'est à dire qu'elle doit assurer la « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ». Nos missions ne concernent pas seulement la prévention des inondations et il y a un cadre réglementaire à respecter concernant la RCE

M. TOPIN ajoute que travailler sur les zones humides aide également à prévenir les inondations (par exemple sur le marais d'Eglemesnil). M. TOPIN pense aussi qu'il ne faut pas négliger d'autres secteurs, c'est pour cela qu'en parallèle le SMBV SVS a élaboré un PAPI. Il souligne qu'il faut savoir saisir les opportunités : l'AESN nous propose des subventions à hauteur de 90% ce qui est très intéressant. M. FAUVEL fait remarquer que le projet d'Eglemesnil est en attente depuis plusieurs années maintenant. M. TOPIN répond que nous sommes en attente des financements. Les premiers travaux vont normalement commencer cet automne.

Plus de questions n'étant posées, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Comité Syndical décide :

D'approuver les actions du SMBV SVS dans le cadre du CTEC tel que présenté.

II) Le compte administratif 2019

Monsieur le Président demande au doyen des élus, M. COQUATRIX, de présider le compte administratif, et se retire de la salle. M. BAZILLE quant à lui le présente.

→ VUE D'ENSEMBLE

		DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	485 388.40	702 306.90
	Section d'investissement	269 486.95	377 325.59
Report de l'exercice 2012	Report en section de fonctionnement		293 070.27
	Report en section d'investissement	95 879.51	
TOTAL (Réalizations + reports)		850 754.8 6	1 372 702.76
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2014	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	325 300.00	176 500.00
	TOTAL des restes à réaliser	325 300.00	176 500.00
RESULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	485 388.4 0	995 377.17
	Section d'investissement	690 666.4 6	553 825.59
	TOTAL CUMULE	1 176 054.8 6	1 549 202.76

Ce qui donne en cumul pour le fonctionnement un excédent de 509 988,50€ et pour l'investissement un déficit de 136 841,36€

→ SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAILS DES DEPENSES :

011 « charges à caractères général »

Mandats émis = 87 122,69€. M. BAZILLE précise que le SMBV SVS a consommé 53% des crédits sur ce chapitre.

Il y a eu quelques dépassements aux comptes :

- 6168 « autres assurances » = 1 383,36€. Il s'agit en fait d'une décomposition de la prévision qui était à 5 600€ en deux assurances différentes, voiture et multirisques pour le SMBV SVS.
- 6184 « versements à des organismes de formations » = 2 848€. C'est la participation pour l'agent de la Saône et du PAPI avec l'Arques.
- 6256 « missions » = 1 568€. Comprend les frais de déplacements des agents lorsqu'ils utilisent leur propre véhicule.

Un élu demande pourquoi les crédits ouverts sont supérieurs au mandat émis pour le compte 6132 « locations immobilières ». Mme LABOULAIS explique que l'année dernière, le SMBV SVS envisageait de changer de locaux mais que cela ne s'est pas fait.

Mme PIMONT demande à quoi correspond le compte 6281 « concours divers ». Mme LABOULAIS répond qu'il s'agit des cotisations auprès de l'ASYBA, l'AREAS et du CEPRI (car dans le cadre des 20 ans du SMBV SVS, la Directrice du CEPRI était venue et le SMBV SVS a dû payer une cotisation).

012 « charges de personnel »

Mandats émis = 290 667,66€. M. BAZILLE précise que le SMBV SVS a consommé 92% des crédits sur ce chapitre.

65 « autres charges gestion courante »

A été consommé à hauteur de 90,9%

- 6531 « indemnités élus » = 16 372,63€. Les indemnités ont été inférieures à la prévision.

66 « charges financières »

- 66112 « ICNE rattachés » = - 27 395,82€

→ SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAILS DES RECETTES :

- 7478 « autres organismes » = 13 015€. L'AESN paye en 2 fois les 38 000€ prévus. La 2e partie apparaîtra sur le budget 2020.

« Total des recettes de gestion des services » = 702 306,90€, donc consommé 96,40%

→ SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAILS DES DEPENSES :

« Total des opérations d'équipement » = 103 904,80€. Le SMBV SVS a dépensé moins que prévu.

→ SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAILS DES RECETTES :

M. BAZILLE conclut en disant que ce compte administratif traduit une bonne gestion des comptes par le secrétariat du SMBV SVS.

Plus de questions n'étant posées, Monsieur COQUATRIX propose de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Comité Syndical décide :

D'approuver le compte administratif 2019 tel qu'il a été présenté.

III) Le compte de gestion 2019

Mme LABOULAIS explique que ce compte de gestion est conforme au compte administratif.

Plus de questions n'étant posées, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Comité Syndical décide :

D'approuver le compte de gestion 2019 tel qu'il a été présenté.

IV) Affectation du résultat 2019

Mme LABOULAIS effectue cette présentation.

Après avoir entendu le Compte Administratif 2019,

Vu l'état des Restes à Réaliser au 01 Janvier 2020,

Vu l'Excédent de Fonctionnement cumulé de 509 988,77€ et l'Excédent d'Investissement cumulé de 11 959,13 €,

Monsieur le Président propose d'affecter le Résultat comme suit :

136 840,87 € au compte 1068 - Excédent de Fonctionnement capitalisé

373 147,90 € au compte 002 - Excédent de Fonctionnement reporté

11 959,13 € au compte 001 - Excédent d'Investissement reporté

Plus de questions n'étant posées, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Comité Syndical décide :

D'approuver l'affectation du résultat telle qu'elle a été présentée.

V) Le budget primitif 2020

Mme LABOULAIS effectue cette présentation.

→ VUE D'ENSEMBLE

Fonctionnement : Dépenses et Recettes = 1 117 340€

Investissement : Dépenses et Recettes = 1 740 620€

Soit un montant total de Dépenses et Recettes de 2 857 960 €

Décomposé comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	154 470	Excédent brut reporté	373 150
Dépenses de personnel	350 000	Recettes des services	
Autres dépenses de gestion courante	27 000	Impôts et taxes	
Dépenses financières	47 000	Dotations et participations	739 540
Dépenses exceptionnelles		Autres recettes de gestion courante	
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues	30 000	Recettes financières	
Total dépenses réelles	608 470	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	31 440	Total recettes réelles	1 117 340
Virement à la section d'investissement	477 430	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	1 117 340	Total général	1 117 340

Section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Excédents de fonctionnement	11 960
Remboursement d'emprunts	161 000	FCTVA	7 800
Etudes	225 500	Mise en réserves	136 850
Travaux	643 620	Cessions d'immobilisations	
Immobilisations corporelles	60 500	Emprunts	100 000
Autres		Subventions	325 140
Opérations d'ordre patrimoniales	650 000	Produits (écritures d'ordre entre section)	508 870
		Opérations d'ordre patrimoniales	650 000
Total général	1 740 620	Total général	1 740 620

→ SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

011 « charges à caractères général » = 154 470€. Il est un peu moins élevé que celui de 2019.

- **6132 « location immobilières » = 8 000€.** Il a été diminué car le SMBV SVS ne changera pas de locaux en 2020.

- **615231 « voirie » = 70 000€.** Ce compte correspond à l'entretien des ouvrages. Il comporte 10 000€ supplémentaires par rapport à l'année dernière pour assurer l'entretien des systèmes d'endiguement.

- **62878 « remboursement autres organismes » = 20 000€.** 10 000€ en plus par rapport à 2019 car il y a la cotisation au Syndicat Mixte du Littoral (SML).

- **6232 « fêtes et cérémonies » = 2 000€.** A diminué car il n'y a plus les 20 ans du SMBV SVS à fêter.

- **6251 « voyages et déplacements » = 0€.** L'année dernière 12 000€ étaient prévus dans le cadre du PACCo. Le SMBV SVS n'en faisant plus partie il n'est plus nécessaire d'abonder ce compte.

Une élue demande à quoi correspondent les comptes 6161 « assurances multirisques » et 6168 « autres assurances ». Mme LABOULAIS répond qu'ils comprennent l'assurance multirisques, l'assurance voiture et l'assurance pour les élus et agents.

012 « charges du personnel » = 350 000€. Ce compte a augmenté car le poste de technicien GEMA passe à 1 ETP.

Un élu demande s'il a plus de personnel non titulaire que titulaire. Mme LABOULAIS répond qu'il y a 3 titulaires et 4 non titulaires, et parmi les 3 titulaires il y a 1 temps plein et 2 mi-temps.

65 « autres charges de gestion courante » = 27 000€.

- **6531 « indemnités élus » = 25 000€.** A augmenté.

66 « charges financières » = 47 000€. Correspond aux remboursements des intérêts d'emprunts de l'exercice 2020.

- **66111 « intérêts réglés à l'échéance » = 50 000€.** A diminué.

- **66112 « ICNE rattachés » = - 3 000€**

022 « dépenses imprévues » = 30 000€. Même montant que l'année passée.

023 « virement à la section d'investissement » = 477 430€.

- **6811 « dotation aux amortissement » = 31 440€.** Représente les opérations d'ordre.

→ SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

013 « Atténuations de charges » = 4 000€. Cela correspond aux remboursements pour les rémunérations du personnel (un des agents est en congé maternité, ce sont ses indemnités journalières).

70 « Produits des services » = 650€. Il s'agit de la convention avec la SAFER (Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) qui verse des sommes pour des terrains qu'ils occupent.

74 « Dotations et participations » = 739 540€. Le montant total des participations et de 677 040€ pour l'exercice 2020 et il se décompose en 670 101€ pour les EPCI et 6 939€ pour les communes.

- **744 « FCTVA » = 4 500€.** C'est ce qu'on retouche sur les dépenses de fonctionnement des entretiens d'ouvrages.

- **7473 « subvention du Département » = 3 000€.** Elle concerne le poste du technicien GEMA.

- **7478 « Autres organismes » = 55 000€.** Il s'agit de subventions de l'AESN dans le cadre du CTEC pour le poste de coordinateur (50%) et du technicien GEMA (80%)

→ SECTION D'INVESTISSEMENT– DETAIL DES DEPENSES

Les opérations d'équipement qui étaient déjà sur le budget précédent ont été reprises.

Les nouvelles opérations sont :

L' « opération n°180 » correspond aux travaux sur la commune de SAUQUEVILLE (sans subventions).

L' « opération n°181 » correspond aux travaux du VAL GOSSET.

L' « opération n°182 » correspond aux travaux aux VERTUS (sans subventions).

L' « opération n°183 » correspond aux études de dangers des systèmes d'endiguement.

L' « opération n°184 » correspond aux travaux sur la Saône pour la RCE.

L' « opération n°79 » correspond aux travaux sur le lit majeur de la basse vallée de la Saône (s'inscrit le projet de reconnexion de la Saône à la mer. Cela comprend l'arasement d'un certain nombre de merlons situés entre Longueil et Quiberville).

TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE = 650 000€. Il s'agit d'une première partie de ce qui sera intégré parmi les études. Le SMBV SVS touchera le FCTVA sur cette somme intégrée en 2021.

M. LEFORESTIER demande à quoi correspondent les 36 000€ de l' « opération d'équipement n°30 ». Mme LABOULAIS répond que cela correspond à de l'acquisition foncière.

M. BLOC demande pourquoi l' « opération d'équipement n°77 » a augmenté. M. TOPIN répond que c'est l'opération relative à la maîtrise d'œuvre de la reconstruction d'un ouvrage à ABLEMONT. L'année dernière nous avons provisionné une petite somme afin de lancer la procédure d'appel d'offres. Maintenant que nous avons désigné le prestataire, sur l'année 2020 nous devons consommer ce volume de crédits.

16 « remboursement d'emprunts » = 161 000€

M. BLOC demande si l'annuité a tendance à diminuer ou augmenter. Mme LABOULAIS répond qu'elle diminue et qu'elle diminuera encore en 2021 et 2022 car 3 emprunts doivent se solder.

Un élu demande sur quoi est basée l'augmentation des contributions. Mme LABOULAIS explique que cela correspond à une augmentation de 4% par rapport aux montants de l'année 2019. Le total des contributions était de 651 000€ et il est maintenant de 677 040€.

→ SECTION D'INVESTISSEMENT- DETAIL DES RECETTES

- 1328 « Autres » = 148 640€. Subventions de l'AESN ;
- 10222 « FCTVA » = 7 800€ ;
- 1068 « Excédents de fonctionnement » = 136 850€ ;

041 « opération patrimoniales » = 650 000€

040 « opérations d'ordre en section » = 31 440€. Cela concerne les amortissements

16 « emprunts et dettes assimilées » = 100 000€. Cet emprunt est prévu afin d'équilibrer la section d'investissement. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour les 5 prochaines années prévoyait un emprunt plus important, mais a priori cet emprunt de 100 000€ serait suffisant. Il n'est pas certain que le SMBV SVS ait besoin d'y recourir. On l'a inscrit car il devra de toute façon être fait en 2021 si ce n'est pas cette année.

→ REPARTITION DES CONTRIBUTIONS

TOTAL EPCI = 670 101€

- CC TERROIR DE CAUX = 495 368€
- CC INTERCAUX VEXIN = 12 412€
- CA DIEPPE MARITIME = 122 996€
- CC PLATEAU DE CAUX DOUDEVILLE YERVILLE = 39 324€

TOTAL COMMUNES = 6 939€

TOTAL EPCI + COMMUNES = 677 040€

Plus de questions n'étant posées, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Comité Syndical décide :

D'adopter le budget 2020 tel que présenté.

VI) Questions diverses

Monsieur le Président tient à remercier tous les élus de leur confiance durant ces 12 dernières années et les informe qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections. Monsieur le Président remercie également Mme CACHEUX, qui a remplacé Mme COLLIN durant son congé maternité. Elle a occupé le poste de secrétaire et de chargée de communication et a notamment assuré l'organisation des 20 ans du SMBV SVS.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et aucune question diverse n'étant posée,

La séance est levée à 19h50.